

Acee

15 services

Service | Mis à jour le 17 juin 2022

LOCATION DE SCOOTER ELECTRIQUE bénéficiaires des Minimas sociaux

● **Disponible** | CA de Nîmes Métropole

Service cumulable

Frais à charge du bénéficiaire

Mobilité

Accueil, Aide matérielle

Pour les personnes bénéficiaires des minimas sociaux ayant un emploi ou formation et qui n'ont pas de moyen de locomotion et ou les moyens de transport en commun sont inadaptés (horaires décalés- hors zone de desserte de bus) des mises à disposition de scooter électrique.

En présentiel

106 rue le Corbusier
ZI DE GREZAN
30032 NIMES

Publics

Profils

- Créateur ou repreneur d'entreprise avec statut de salarié
- Non inscrit comme demandeur d'emploi, avec reprise d'une activité
- Demandeur d'emploi bénéficiaire des minimas sociaux
- Demandeur d'emploi en contrat aidé
- Bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)
- Demandeur d'emploi recruté sur un emploi Avenir

- Personne ayant obtenu un emploi via la plateforme mobilisation emploi
- Demandeur d'emploi reprenant un emploi en Contrat à Durée Déterminée, Contrat à Durée Indéterminée, ou interim de 3 mois consécutifs
- Stagiaire de la formation professionnelle
- Salarié(e) en Contrat à Durée Déterminée (CDD) ou en Contrat à Durée Indéterminée (CDI)
- Micro-entrepreneur
- Salarié nouvellement embauché
- Salarié du secteur privé non agricole
- Demandeur d'emploi reprenant un emploi , en CDD , CDI
- Bénéficiaire du RSA etant en emploi ,ou reprenant un emploi à durée déterminée (CDD) ou à durée indéterminée (CDI)

Critères

- Etre adressé.e par un prescripteur partenaire
- Demande adressée par un travailleur social

Pré-requis, compétences

- Etre né(e) avant le 1/01/1988 ou etre titulaire du BSR ou permis AM

Modalités

Pour l'accompagnateur

- adresser la fiche orientation mobilité

Pour le bénéficiaire

- Non renseigné

Frais

Nous demandons une participation journalière de : du 1er jour au 30ème jour 2 € /Jour soit 14 €/Semaine du 31ème jour au 60ème jour 2.5 €/Jour soit 17.5 €/Semaine Au delà : 3 €/ jour soit 21 €/Semaine Au dessus des kilomètres définis un dépassement forfaitaire sera facturé 0.20 € par Km. Caution de Mise à disposition : Scooter électrique : 300 €. Cette caution est demandée à la signature du contrat de mise à disposition. Elle peut s'effectuer par chèque espèce ou CB . Elle est restituée a la fin de la mise à disposition après que le responsable ait vérifié l'état du 2 roues .

Justificatifs

- Justifier d'une promesse d'embauche

- Pièce d'identité en cours de validité
- Permis de conduire en cours de validité
- Attestation d'inscription pole emploi
- Attestation Revenu Social de Solidarité (RSA)
- Justificatif d'entrée en formation
- Contrat d'apprentissage

- Etre né(e) avant le 1/01/1988 ou être titulaire du BSR ou permis AM en cours de validité
- CONTRAT DE MISSION INTERIM
- COPIE DU CONTRAT DE TRAVAIL (CDD, CDI)

À compléter

- Fiche_dorientation_mobilite_2022_8UIP4Wk (.pdf)
- <https://acee-nimes.fr/mobilite/mise-a-disposition-2-roues/>

Connectez-vous

Accédez aux informations de contact et mobilisez ce service pour votre bénéficiaire.

Description

Pour les personnes bénéficiaires des minimas sociaux ayant un emploi ou formation et qui n'ont pas de moyen de locomotion et ou les moyens de transport en commun sont inadaptés (horaires décalés- hors zone de desserte de bus) des mises à disposition de scooter électrique.

Ces personnes doivent prendre contact avec le prescripteur (pole emploi, assistante(e) sociale(e) , référent(e) mission locale jeune, structures IAE, accompagnateur (trice) socio....)afin d'identifier leur besoins de 2 roues.

la fiche d'orientation doit etre renseignée et envoyée par mail à l'association.

A réception de cette fiche , nous prendrons contact avec la personne.

Nous allons demander à la personne les documents suivants :

- l'original du BSR pour les personnes nées à partir du 1/01/1988 (aucun document pour les autres personnes).
- Autorisation légale pour les mineurs

- La copie du contrat de travail ou attestation d'entrée en formation.*
- Attestation CAF pour les bénéficiaires du RSA.
- Attestation Pôle emploi si inscrit à pole emploi
- Casque obligatoire
- Gants homologués
- Caution